

ARCHIVES, HISTOIRE ET PEDAGOGIE 65

N° 4 2005

**LA FORMATION DU DEPARTEMENT
DES
HAUTES-PYRENEES**



Réalisation : G. Celhay
Mise en page : J. Prugent

Service Educatif des Archives Départementales des Hautes-Pyrénées

PRESENTATION

Ce dossier aborde deux thèmes :

1 - Le tableau de l'état administratif de la France d'Ancien Régime. Celui-ci cherche à montrer la grande complexité et l'enchevêtrement des divisions administratives. Celles-ci se sont, en effet, superposées en fonction du développement des besoins nouveaux et des rattachements successifs des provinces au Royaume. Les rois de France n'ont jamais pu uniformiser les modes d'administration car ils étaient obligés de reconnaître les privilèges et coutumes de chaque " pays " au moment de son union à la France. Chaque nouveau souverain devait reprendre les mêmes engagements.

2 - Le tableau de l'administration née de la Révolution. Celle-ci, animée par un esprit rationaliste, accomplit une œuvre modernisatrice, simplificatrice et égalitariste. Le découpage administratif qui naît alors est encore largement le nôtre. Il met en place un système hiérarchisé, identique pour chaque région : département, districts, cantons, communes. Les districts seront remplacés plus tard par les arrondissements. Seuls les modes de gestion changeront : après l'autoritarisme centralisateur et peu confiant dans le suffrage universel du début du XIX^e siècle, une plus large place sera laissée à l'expression populaire. La décentralisation de 1982 a encore accru le poids des élus locaux.

Le travail des élèves devra être envisagé en deux temps :

Une première étape pourra faire découvrir la complexité administrative de la France d'Ancien Régime par le moyen de petits groupes qui étudieront chacun un des aspects de la gestion du territoire et des hommes. Le rapport des groupes pourra permettre d'effectuer un bilan.

La deuxième étape pourra faire étudier l'œuvre de la Révolution en divisant la classe en deux groupes qui auront aussi à présenter un rapport.

Un travail individuel peut aussi être envisagé. La tâche de l'élève s'avérera alors assez long.

On trouvera à la fin de ce dossier une proposition de correction ainsi qu'une liste des sources qui ont permis la réalisation de ce travail. Il doit, en effet, beaucoup à la publication de G. Bouche intitulée *Notre département*, imprimée par le CDDP en 1974, ainsi qu'à la plaquette publiée par le Conseil Général sous le titre *Allez Hautes-Pyrénées* en 1990.

Que soit, ici, remercié Mr J. Prugent qui a bien voulu assurer la mise en forme de ce dossier en y intégrant toute la documentation (cartes et textes).

LA FORMATION DU DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

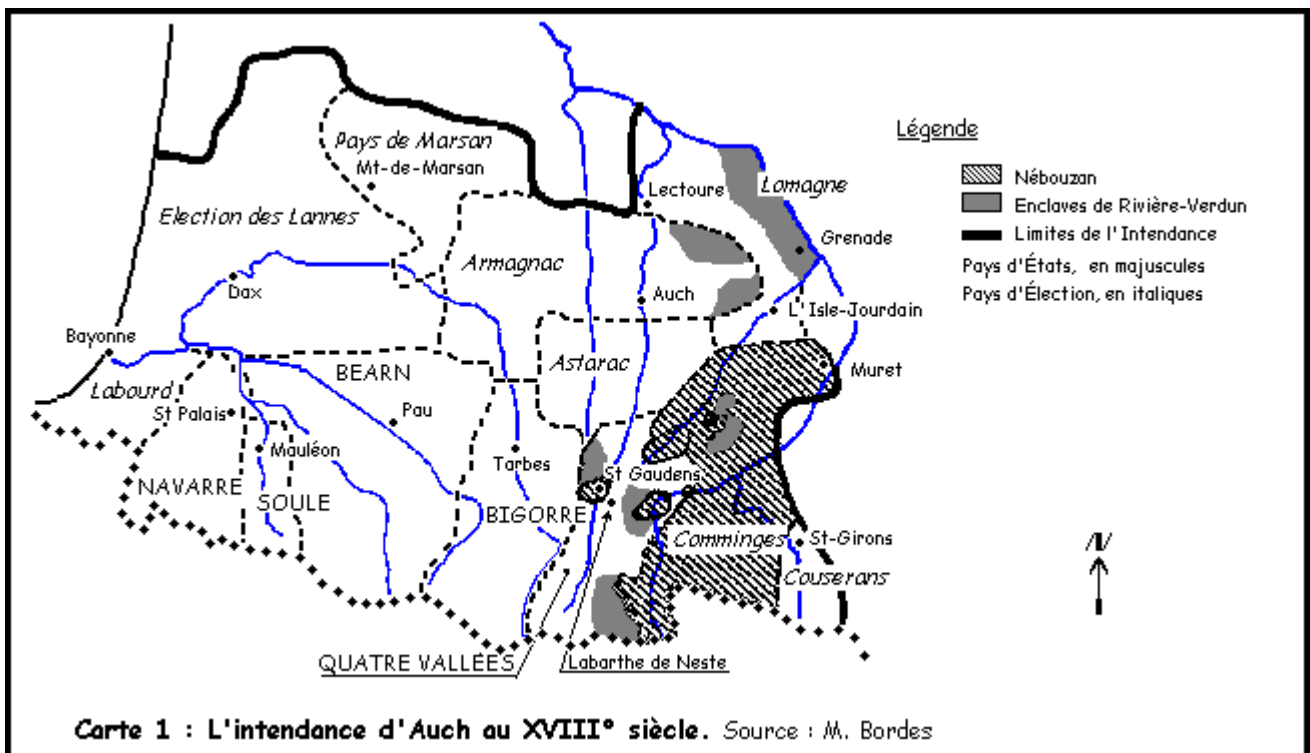
Le département des Hautes-Pyrénées n'a pas toujours existé. Il résulte, en effet, d'une décision de la Révolution qui rassembla autour de la Bigorre plusieurs "pays". Comment étaient administrés ces territoires à la veille de la Révolution ? Comment ces événements transformèrent-ils la gestion du futur espace haut-pyrénéen ?

- I - LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ESPACE HAUT-PYRENEEN A LA VEILLE DE LA REVOLUTION de 1789.

La gestion de ce territoire était extrêmement complexe. Prenons quelques exemples pour illustrer ce fait.

- 1 - LA GESTION ADMINISTRATIVE.

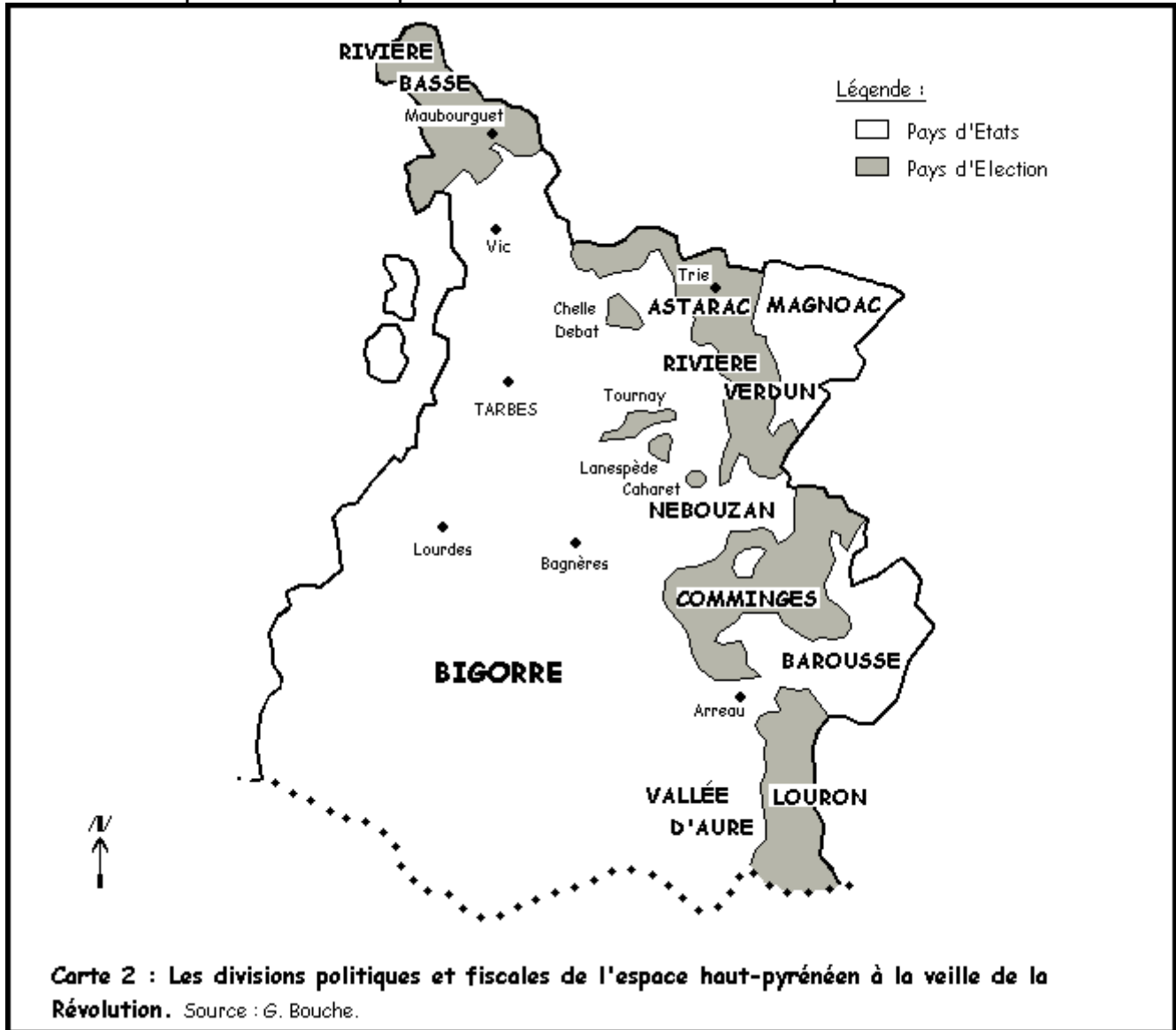
Doc.1. MM. Bois et Durier écrivent en 1885 : "Au XVI^e siècle, les rois avaient l'habitude d'envoyer dans les provinces des commissaires (...) soit pour des missions spéciales, soit pour veiller à l'administration de la justice et des finances. Le nom d'intendant commença à être donné dès 1628 (...) Le titre de cette charge était *Intendant du militaire, justice, police et finances*".



- 1 - Qui représente le Roi dans les provinces du Royaume depuis le XVI^e siècle, selon le doc. 1 ?
- 2 - Quelles sont les fonctions de ce personnage ?.....
- 3 - A quel haut fonctionnaire contemporain peut-il être assimilé ?

- 4 - Coloriez la Bigorre en rouge sur la **carte 1**.

Mais l'Intendant devait respecter les privilèges que les différentes provinces avaient conservés. Ainsi, la levée des impôts était-elle assurée de deux façons. Les provinces qui avaient le plus récemment été rattachées au Royaume possédaient une assemblée qui discutait et levait directement les impôts royaux. Les autres étaient plus directement administrées par l'Intendant qui faisait recueillir ces derniers par les " Elus ".



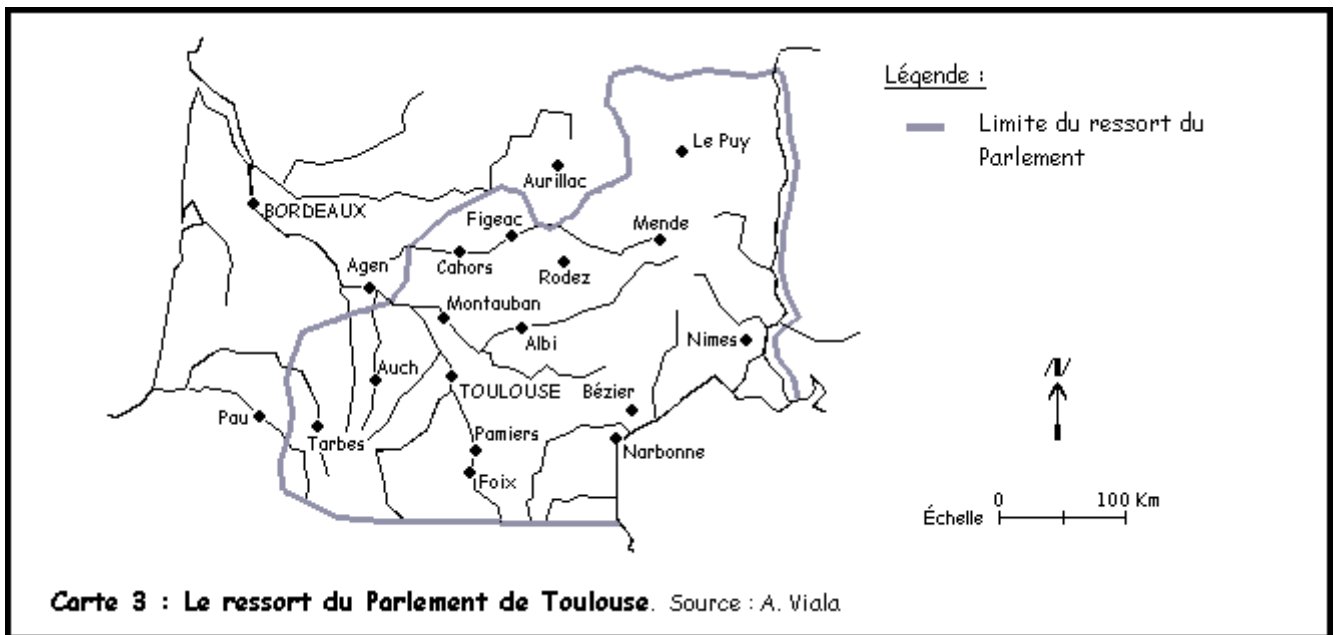
doc. 2 : " On appelait *pays d'Etats*, les provinces qui conservèrent jusqu'à la Révolution le droit de nommer, en vertu d'un ordre du roi, des assemblées composées de députés des " *trois ordres*. ". Source : Bois et Durier, p 92.

- 5 - Après avoir observé la **carte 2** et sa légende, donnez le nom de ces deux types de pays :

- 6 - A quel type de pays appartenait la Bigorre (qui ne fut rattachée au Royaume qu'en 1607) ?
- 7 - Qui était représenté aux Etats de Bigorre (**doc. 2**) ?
- 8 - Coloriez les pays d'Election qui furent rattachés à la Bigorre par la Révolution en vert sur la **carte n° 2**.

- 2 - L'APPLICATION DE LA JUSTICE.

Une organisation hiérarchisée faisait respecter le droit à l'intérieur du Royaume qui était divisé en 13 Parlements, juridictions d'appel les plus élevées à la justice du Roi.



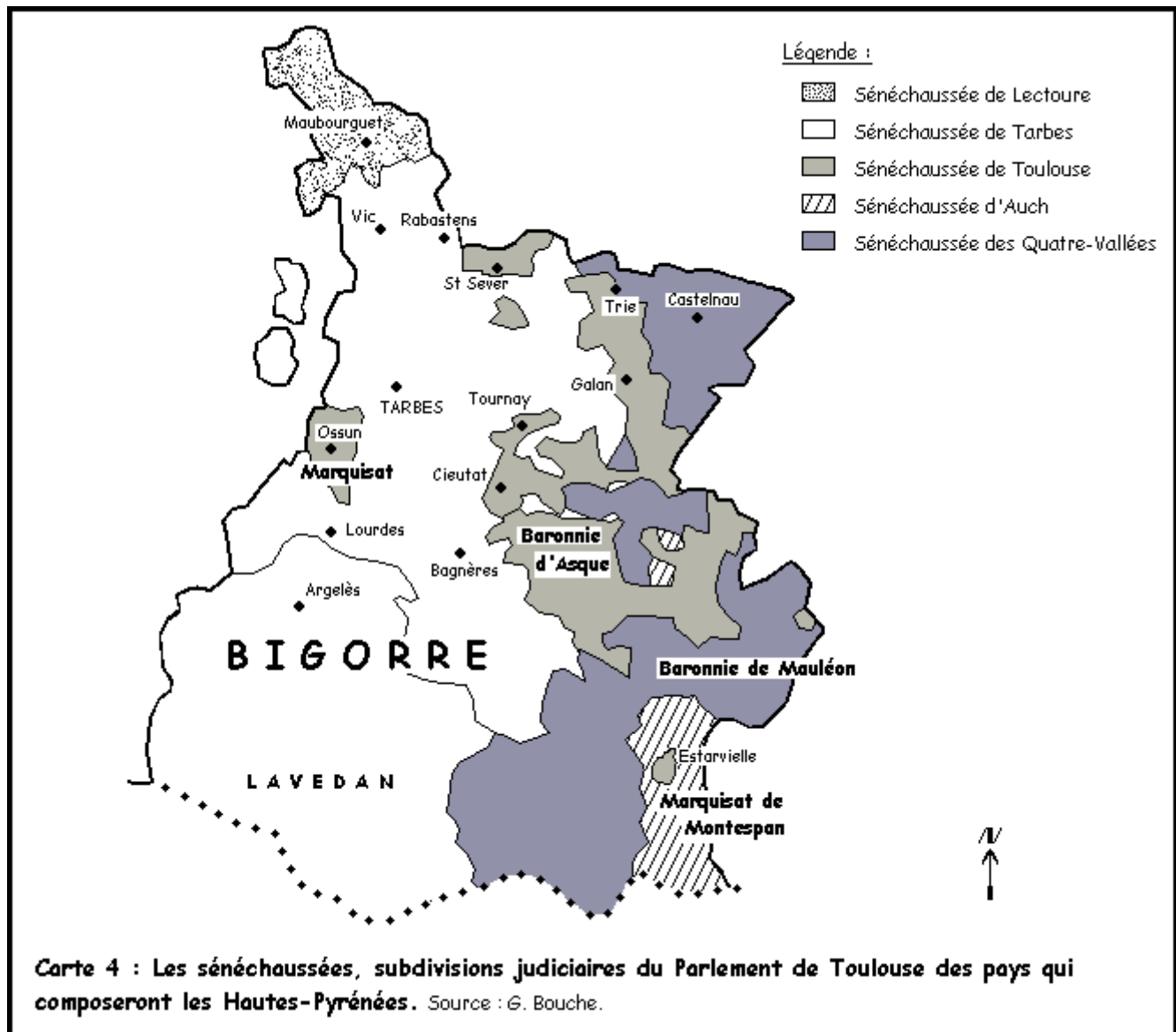
- 9 - Quel était le nom du Parlement dont relevaient les habitants des futurs espaces haut-pyrénéens (**carte 3**) ?
- 10 - Colorier en orange cette circonscription judiciaire (sur la **carte 3**).
- 11 - En vous appuyant sur l'échelle de cette carte calculez approximativement ses dimensions de l'ouest à l'est..... et du nord au sud :
- 12 - Cette circonscription vous semble -t-elle vaste ?

Au niveau inférieur siégeaient les tribunaux des différents types de justice : royaux, seigneuriaux, ecclésiastiques, municipaux.

Les plaignants pouvaient faire appel des jugements qu'ils avaient obtenus auprès des sénéchaux dont les cours jugeaient au nom du Roi.

- 13 - De combien de sénéchaussées différentes relevaient les habitants des divers territoires qui composeront les Hautes-Pyrénées (**carte 4**)?

- 14 - Quelle était la plus grande sénéchaussée ?

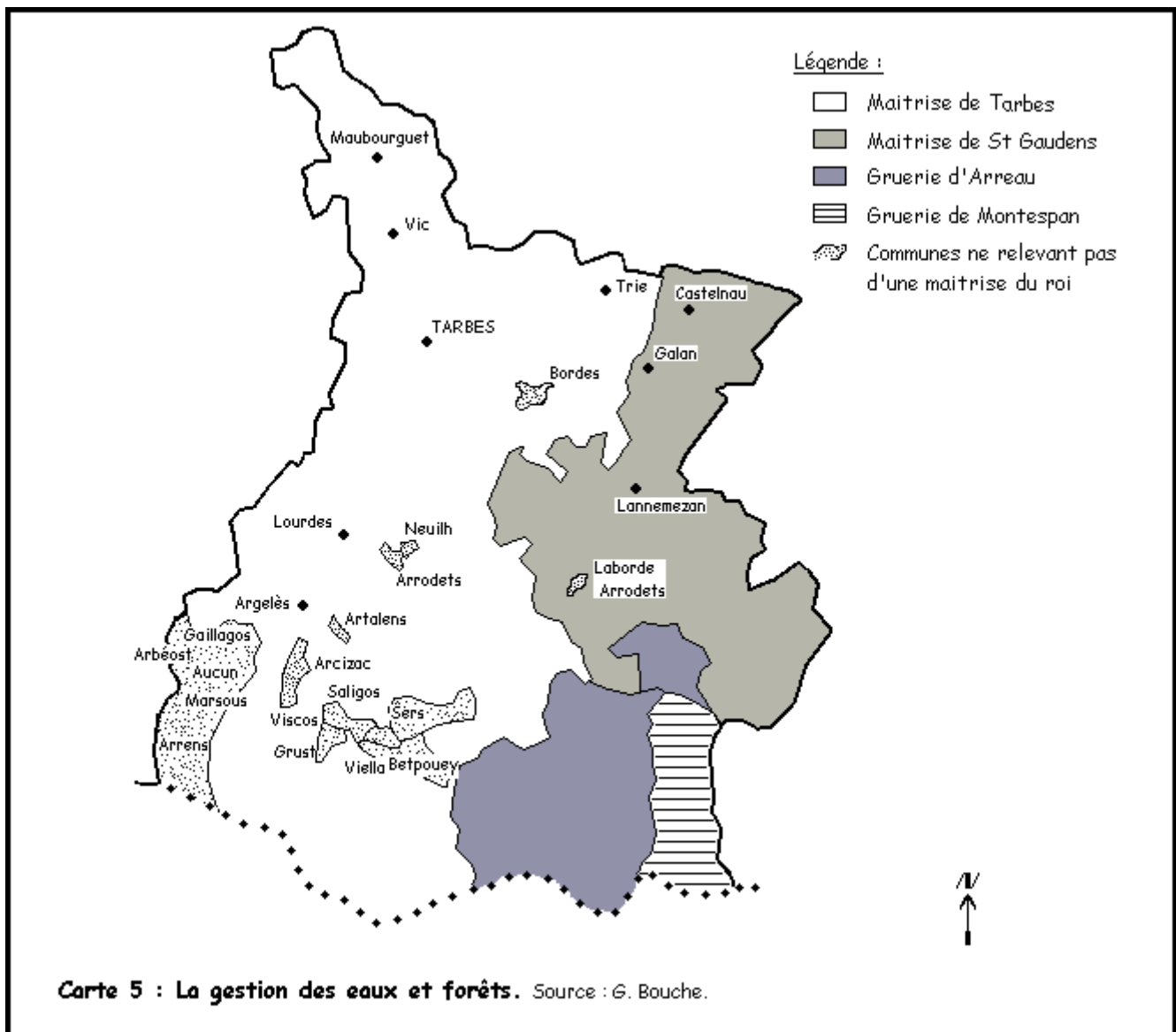


- 3 - LA GESTION DES EAUX ET FORETS

En 1669, une ordonnance avait créé une administration particulière pour contrôler la chasse, la pêche, les landes et l'exploitation des bois. Elle empêchait et jugeait les abus qui pouvaient s'y commettre. Elle avait divisé la France en 18 grandes maîtrises, elles-mêmes subdivisées appelées " particulières " et que l'on peut observer sur la **carte 5**.

- 15 - Nommez les 2 maîtrises particulières qui contrôlaient les pays haut-pyrénéens.....

- 16 - Comment appelait-on les territoires montagnards éloignés de ces 2 maîtrises ?.....
-
- 17 - Citez quelques communes échappant à une des maîtrises :.....
-



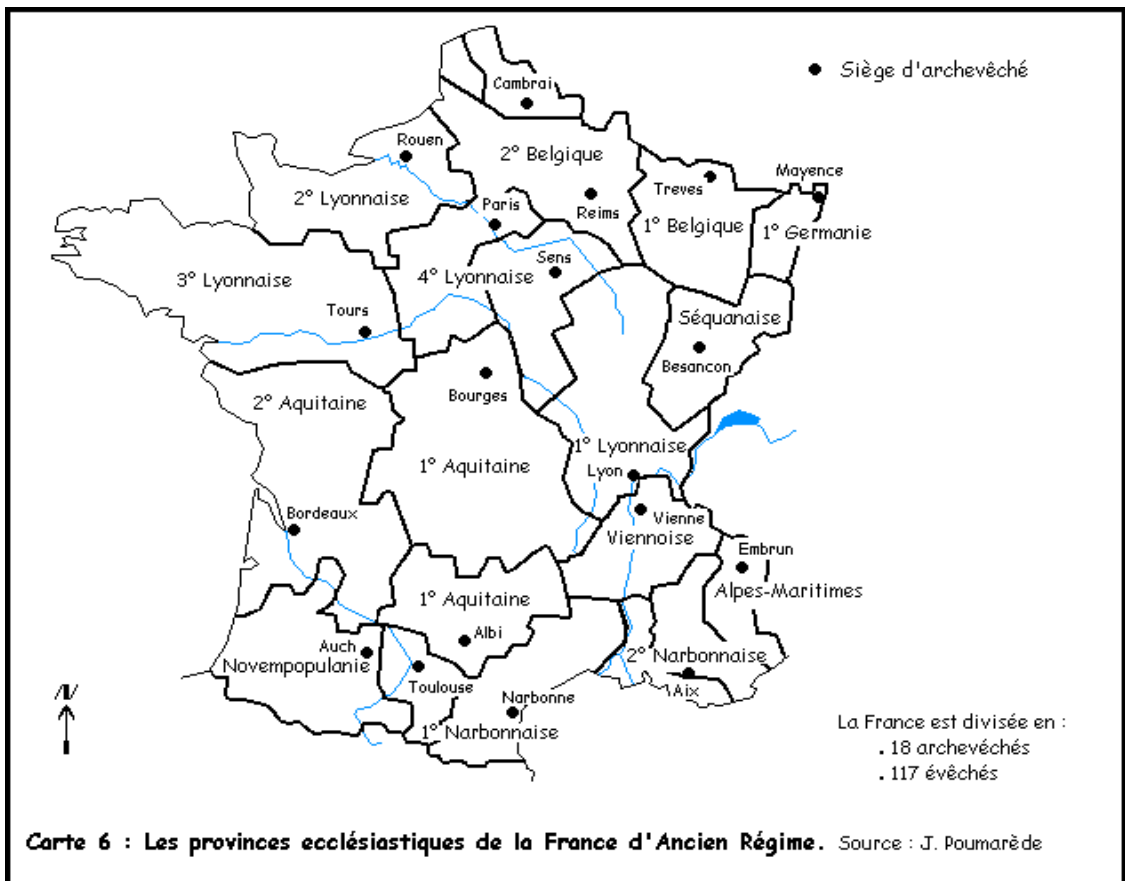
- 4 - L'ADMINISTRATION RELIGIEUSE

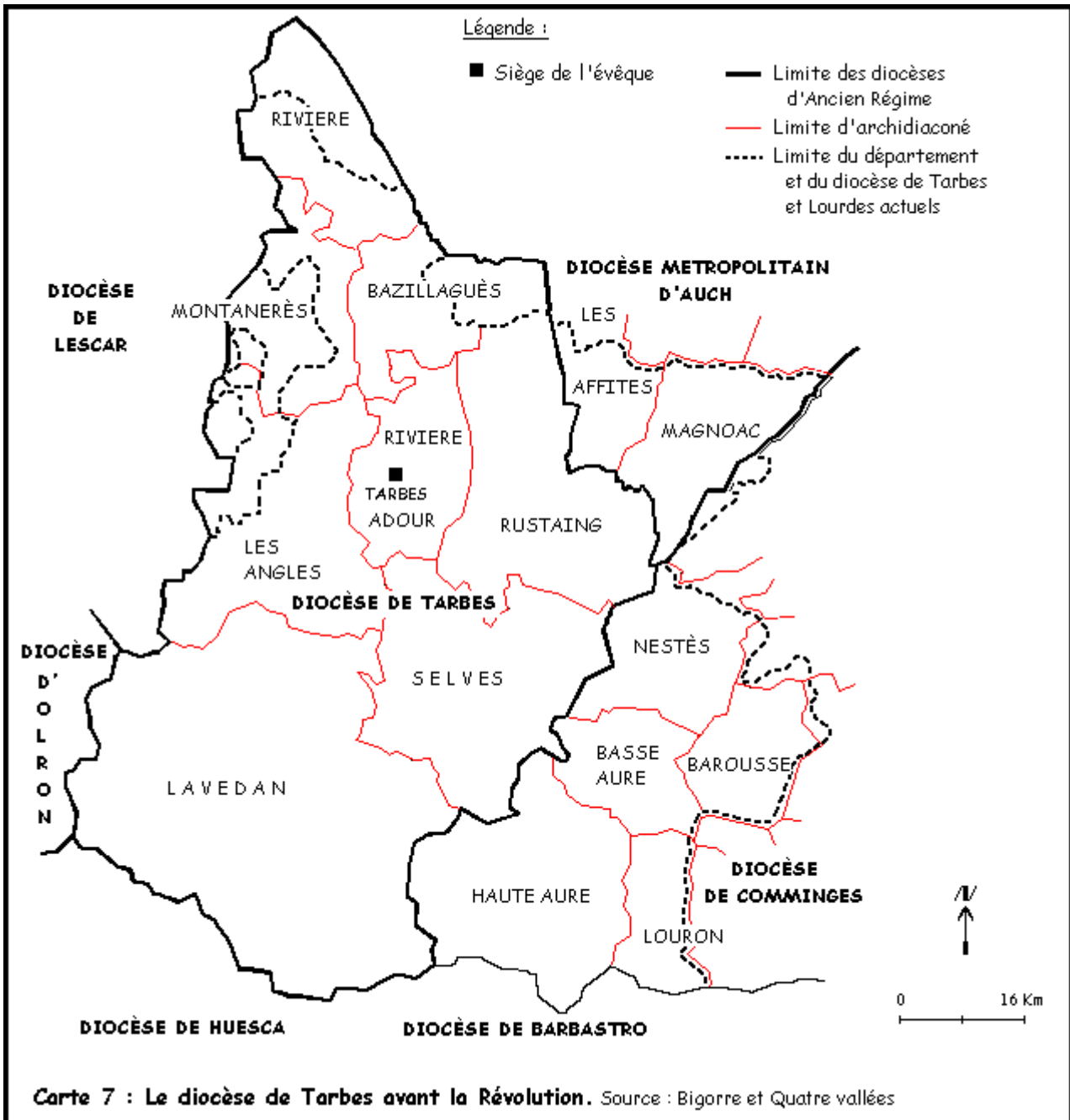
Depuis l'abolition de l'Edit de Nantes (1685), le catholicisme est la religion officielle des Français.

- 18 - En combien de provinces ecclésiastiques et d'évêchés (diocèses) la France était-elle divisée (**carte 6**) ?.....
- 19 - Nommez l'archevêché dont dépendait le diocèse de Tarbes avant la Révolution (**carte 6**) :
- 20 - Coloriez en jaune l'ancien diocèse de Tarbes et hachurez de vert l'actuel (**carte 7**).

- 21 - Êtes-vous d'accord avec ce qu'écrivaient MM Bois et Durier en 1885 :

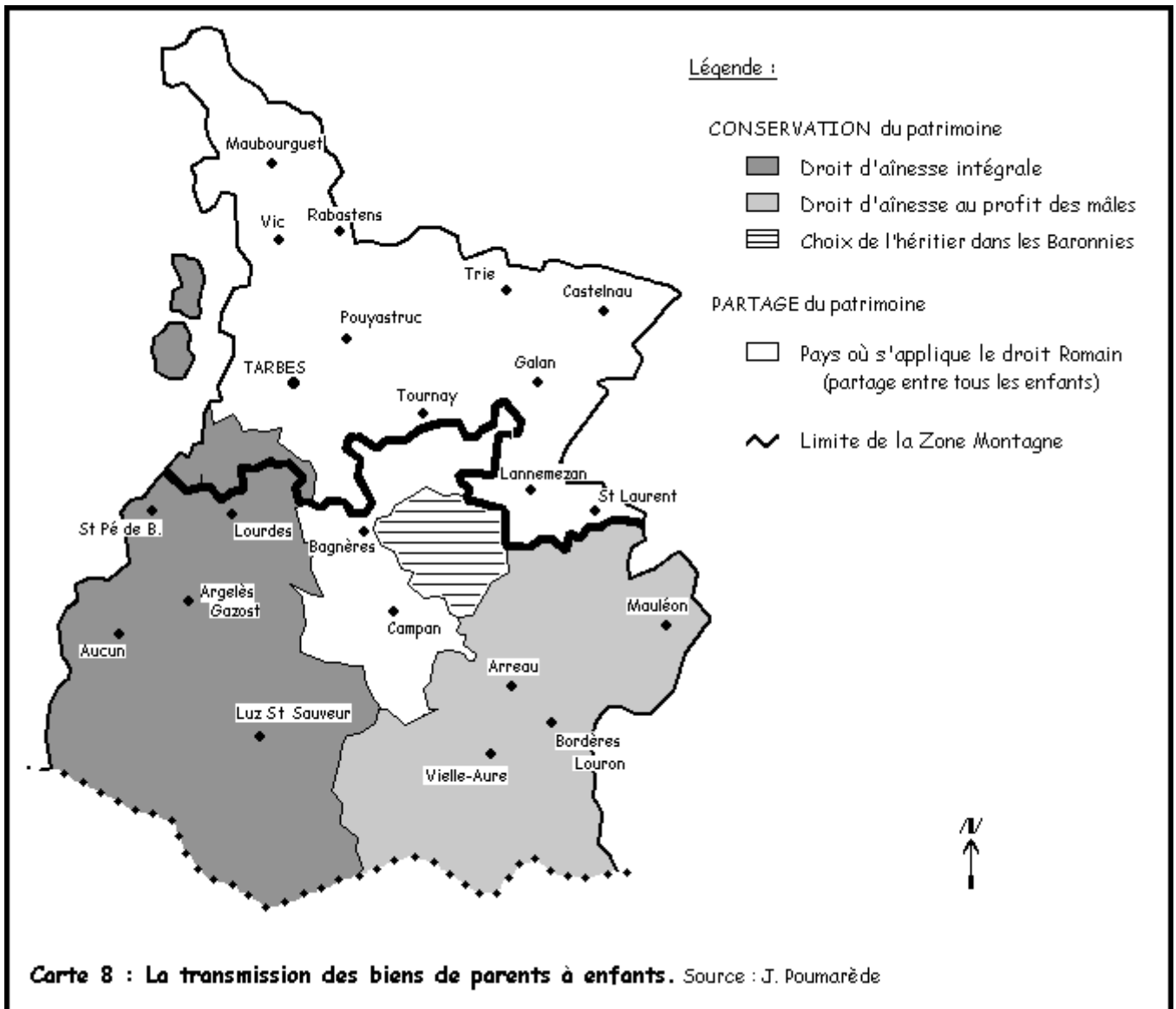
Doc. 3 : " Comme on le voit par ce qui précède, le diocèse de Tarbes était loin d'être composé comme aujourd'hui. Il s'étendait sur le Gers et les Basses-Pyrénées (*Pyrénées Atlantiques*), et une partie des arrondissements actuels de Tarbes et de Bagnères appartenait aux diocèses d'Auch et de Comminges ".





- 5 - LE MAINTIEN DE DROITS ET COUTUMES REGIONAUX

Comme le Royaume s'était formé par la réunion progressive de provinces, les Français n'étaient pas régis par les mêmes lois et coutumes. Prenons l'exemple de la transmission des biens des parents à leurs enfants.



- 22 - Selon la **carte 8**, quel est le mode de transmission des biens dans le nord des futures Hautes-Pyrénées ? et dans le sud ?.....

BILAN

- 23 - les divisions territoriales étaient-elles les mêmes pour l'exercice de l'autorité royale (Intendance), de la justice (Parlement), du prélèvement des impôts (Etats et Elections), la direction des esprits (Diocèses) ?.....
- 24 - Peut-on dire que la dynastie capétienne a terminé son action d'unification du Royaume ?.....
- 25 - Existait-il d'autres types de particularismes (différences) locaux ? Pensez aux langues parlées, aux instruments de mesure.....

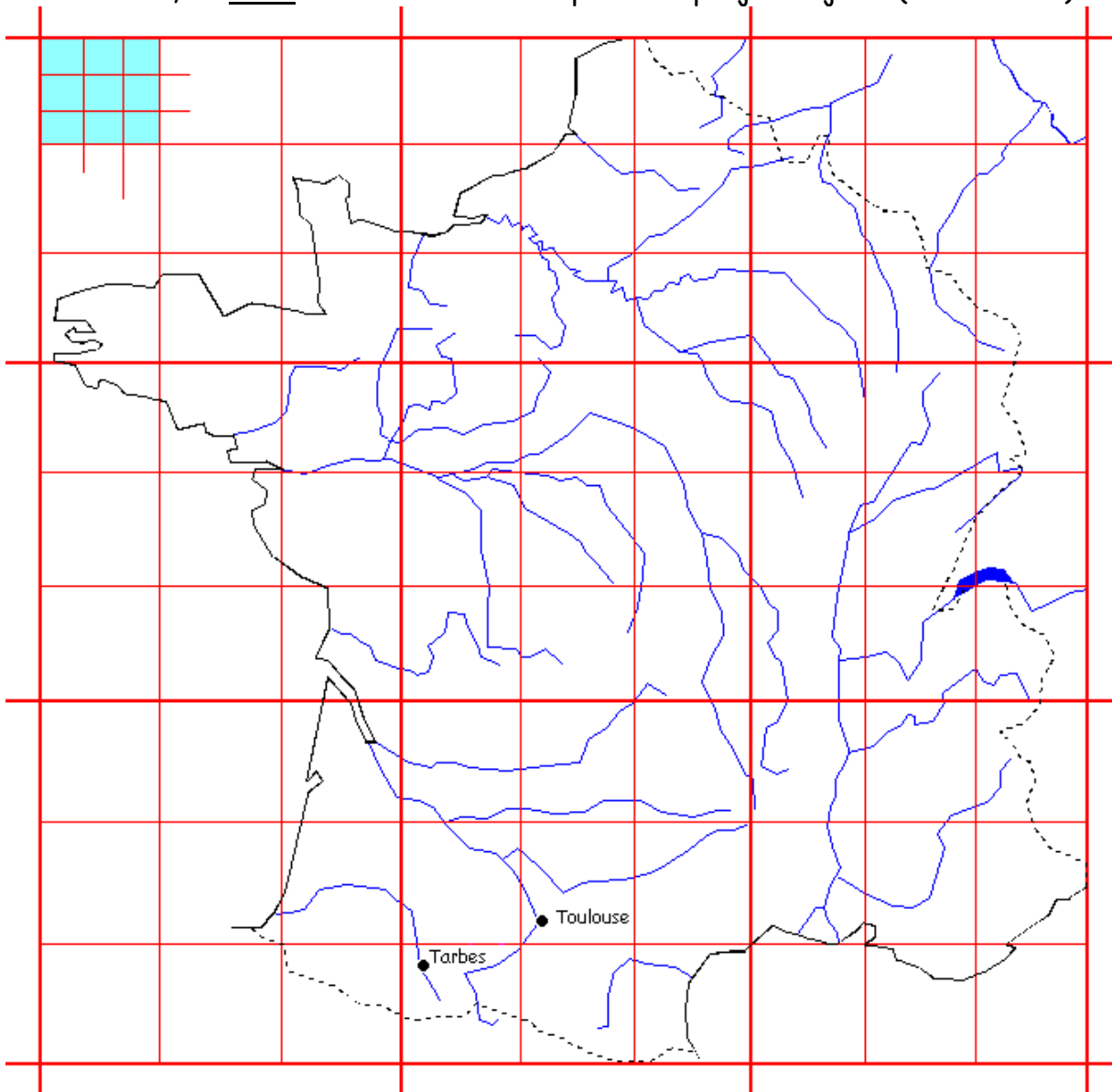
- II - COMMENT LE DEPARTEMENT S'EST-IL FORME ?

La nécessité d'envisager une modernisation et une simplification de l'administration du Royaume est ressentie depuis longtemps. Déjà, sous l'Ancien Régime, des personnes suggèrent un découpage administratif nouveau, identique pour toutes les fonctions de gestion (police, justice, impôt, religion ...).

- 1 - LE DEBAT SUR LE MODE DE DECOUPAGE TERRITORIAL

- a - Sous l'Ancien Régime

- Dès 1764, le marquis d'Argenson demande une division du Royaume en " départements ", mais son projet n'aboutit pas.
- Plus tard, en 1780 Robert de Hesseln publie le projet ci-joint (carte n° 9).



Carte 9 : Le découpage administratif géométrique. d'après la carte de R. de Hesseln

Doc. 4 : Sa carte est intitulée : " Description détaillée de la France par carrés uniformes et emboîtés selon une progression par neuf : neuf régions (région des mers, du Nord, des sources, du couchant, du centre, du levant, de la Garonne, du Midi, du Rhône) divisées chacune en neuf contrées, subdivisées en neuf districts, puis par ordre décroissant de surface, les territoires, bans, cantons, tènements, carteaux, pièces et mesures, dix catégories en tout ".

- 26 - Combien de types de divisions territoriales R. De Hessel envisage-t-il ?.....
- 27 - Soulignez le nom de ces divisions dans le **doc. 4**.
- 28 - Quel est le nom de la région dont dépendraient Tarbes et la Bigorre ?.....
.....
- 29 - Quelle est la science qui peut avoir inspiré ce mode de découpage ?.....
- 30 - Qu'est-ce qui n'est pas respecté par ce mode de découpage ?.....
.....

Celui-ci ne fut pas appliqué.

- A la veille de la Révolution, les habitants expriment, dans les Cahiers de doléances, le désir que soit créée une nouvelle division administrative. Chaque région devrait avoir un chef-lieu central, situé à moins d'une journée de déplacement à cheval.

- b - l'œuvre de la Révolution

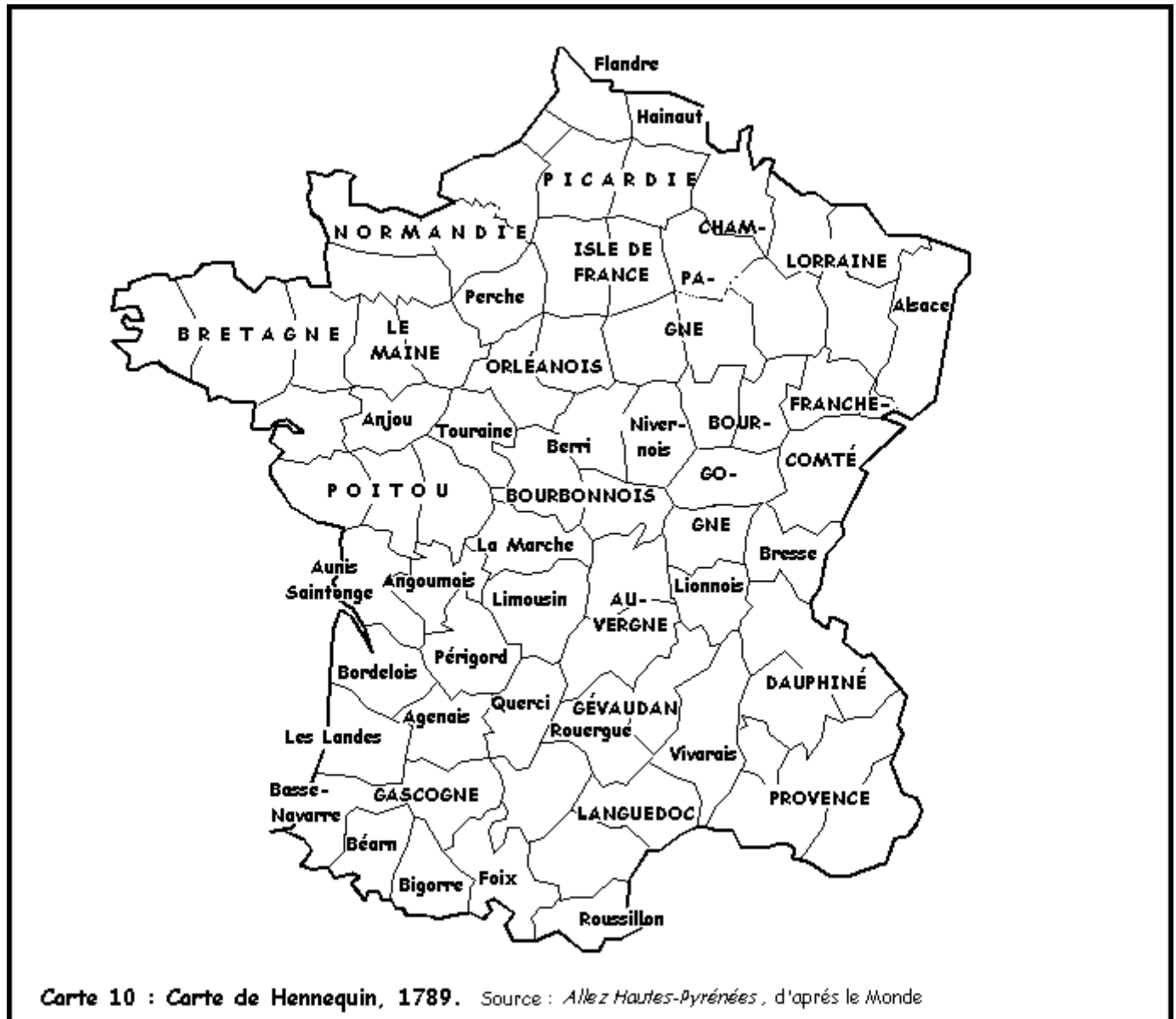
Les acteurs de la révolution comprennent très vite qu'il faut créer un nouveau découpage administratif pour contrôler les hommes et maintenir l'unité du Royaume.

- En septembre 1789, le député du Tiers Etat de Rouen, **Thouret**, présente à l'Assemblée son projet qui simplifie la carte de R. de Hessel. Il propose, en effet, de créer 80 départements formant des carrés de 72 km environ de côté. Il conclut son rapport par ces mots :

Doc. 5 : " Ne désespérons pas que le jour viendra où l'esprit national étant mieux formé, tous les Français n'ayant qu'une seule loi, et un seul mode de gouvernement, abjureront (renonceront) tous les préjugés de l'esprit de corporation (...) locale ".

- 31 - Quel état d'esprit Thouret espère-t-il donc faire disparaître ?
-

En octobre 1789, Hennequin propose un autre découpage territorial (carte 10).



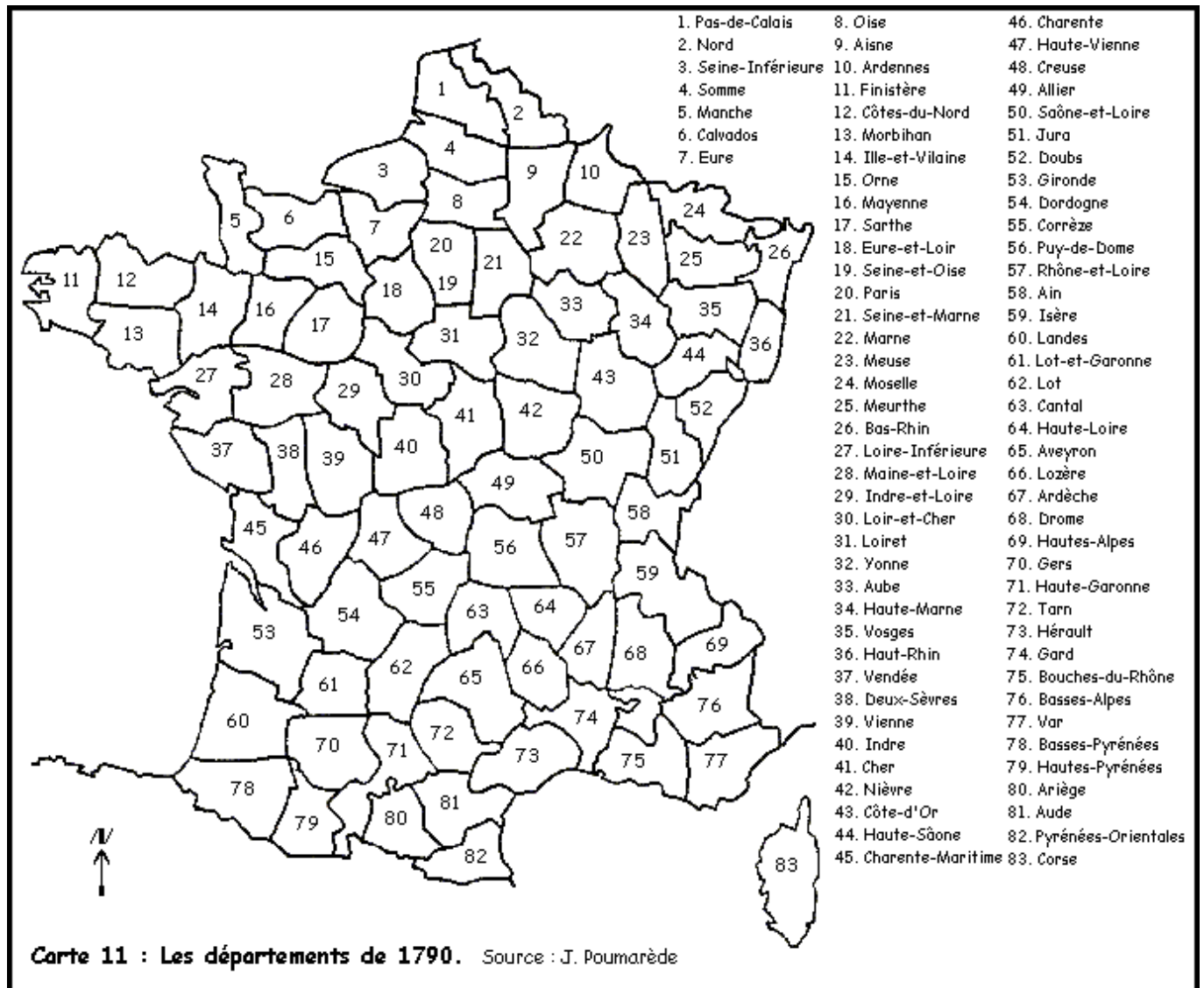
- 32 - Hennequin conserve-t-il l'idée d'un découpage géométrique ?.....
- 33 - Que semble-t-il davantage respecter ?.....
-
- En novembre 1789, le député du Tiers Etat de Bigorre, **Bertrand Barère** prononce ces mots à l'Assemblée :

Doc. 6 : " La base territoriale est fautive ; un pays est couvert de moissons, un autre de bruyères ; ici les hommes sont entassés dans les villes ; à côté, les campagnes sont désertes (...), la mesure territoriale est trop inégale, trop injuste pour être adoptée ".

- 34 - Lequel des 2 projets présentés ci-dessus B. Barère critique-t-il ?.....
- 35 - Pour quelle raison le rejette-t-il ?.....

On s'achemine donc vers un projet qui tienne davantage compte du relief, de l'histoire, des cultures locales.

- Le 26 février 1790, l'Assemblée décide que la France sera divisée en 83 départements dont elle publie la liste officielle et fixe les noms, l'étendue et les limites. (**carte 11**)



- 36 - A quels éléments de la nature les noms des départements font-ils référence ?
.....
- 37 - Comment leurs numéros sont-ils (provisoirement) fixés ?
.....
- 38 - le vœu exprimé par les Français dans les Cahiers de doléances a-il été entendu ?
Justifiez votre réponse.....
.....
.....

2 - LA CREATION DES HAUTES-PYRENEES.

Les Hautes-Pyrénées, nées à la même date que les autres départements, ont bien failli ne pas voir le jour. Pourquoi ?

- a - Le problème haut-pyrénéen

Celui-ci est exprimé par le député B. Barère le 21 décembre 1789 dans sa *Notice sur l'établissement des Hautes-Pyrénées* en ces termes :

Doc. 7 : " Si ce pays (la Bigorre) est trop petit pour former un département, il convient de l'agrandir. Mais il serait très inique de n'en faire que des districts dépendant d'une ville étrangère ; ce serait un meurtre politique que de faire de Tarbes le misérable chef-lieu d'un district (subdivision du département) ". (...)

" Les deux départements sont encore plus séparés par les mœurs, et par une sorte d'antipathie qui rendrait à jamais toute liaison entre eux, et surtout une liaison de dépendance. (...)

Ces deux pays sont soumis à des lois très différentes. Le Béarn est régi par ses coutumes ; la Bigorre en partie par des coutumes très différentes, en grande partie par le droit romain ". (...)

Source : *Allez Hautes-Pyrénées.*

- 39 - Quelles sont les 2 menaces qui risquent d'empêcher la création d'un département à partir de la Bigorre selon le **doc. 7** ?

-

.....

-

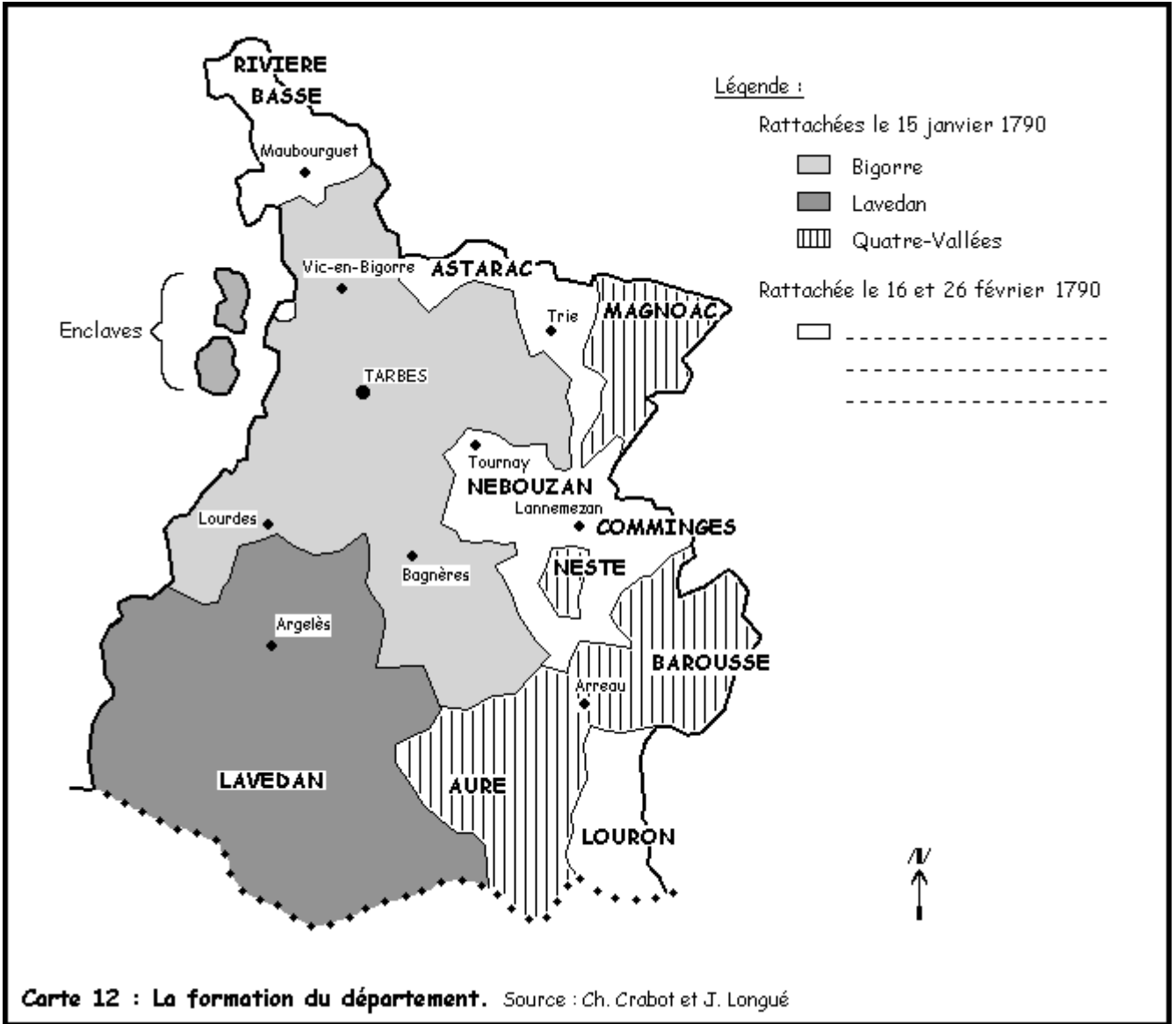
.....

- b - la formation du département.

- 40 - Considérez la **carte 12**. Quels territoires l'Assemblée décide-t-elle de rassembler pour former le département des Hautes-Pyrénées le 15 janvier, et les 16 et 26 février 1790 ?

.....

- 41 - Coloriez en rouge la Bigorre (y compris le Lavedan), en orange les territoires attribués le 15 janvier 1790 et en jaune ceux qui l'ont été les 16 et 26 février 1790, sur la **carte 12**. Complétez la légende de cette carte



BILAN

- 42 - B. Barère peut-il être considéré comme le père du département ?.....
 - 43 - Quelles particularités ce département présente-t-il à l'ouest ?.....
-

c - Qui est B. Barère de Vieuzac ?



Bertrand BARERE (1755- 1841).

Tarbaïis, avocat au parlement de Toulouse, il fut élu député du Tiers Etat de Bigorre aux Etats Généraux de 1789. Il fut à l'origine de la création du département des Hautes-Pyrénées en janvier 1790. Elu à la Convention en septembre 1792, il présida aux débats du procès de Louis XVI et siégea au Comité de Salut Public pendant la Terreur, période de dictature (1793-94) qu'un petit groupe (dont Robespierre) pensait indispensable pour faire face aux énormes dangers internes et externes. Bien qu'il ait renié Robespierre à la fin de juillet 1794, il fut victime de la politique modérée lancée par la suite et disparaît de l'histoire nationale. Il vécut caché, puis en exil, et ne rentra à Tarbes qu'en 1830. Il siégea alors au Conseil général et rédigea des ouvrages.

- 44 - Quelles sont les dates de naissance et de décès de B. Barère ?.....
- 45 - Quel fut son " métier " ?.....
- 46 - Entre quelles dates exerça-t-il des fonctions politiques d'importance nationale ?
.....
- 47 - Pourquoi fut-il écarté du pouvoir à la fin de juillet 1794 ?.....
.....
.....

CORRIGE

LA FORMATION DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

I - COMMENT SE PRESENTE L'ESPACE HAUT-PYRENEEN A LA VEILLE DE LA REVOLUTION DE 1789 ?

- 1 - LA GESTION ADMINISTRATIVE.

1. Le Roi était représenté dans les provinces par l'**Intendant**.
2. Ce personnage assure des fonctions **judiciaires, policières et financières**.
3. Il peut- être assimilé au **Préfet**
- 5 Les deux types de pays sont les **pays d'Etat et les pays d'Election**
6. La Bigorre était un **pays d'Etats**.
7. Les Etats de Bigorre, assemblée annuelle des 3 " **ordres** ", réunissaient les représentants du **clergé, de la noblesse et du Tiers Etat**. Ils se tenaient à Tarbes, à l'Hôtel de ville puis au couvent des Cordeliers, au XVIII^e siècle..

- 2 - L'APPLICATION DE LA JUSTICE.

- 9 - Le Parlement dont relevaient les habitants des futures Hautes-Pyrénées était celui de **Toulouse**.
- 11 - Ses dimensions d'ouest en est étaient d'environ **350 km** et de **300 km** du nord au sud.
- 12 - Cette circonscription était **la plus vaste après celle de Paris**.
- 13 - Les habitants des divers territoires qui composeront les Hautes-Pyrénées relevaient de **5 sénéchaussées différentes**.
- 14 - La plus grande sénéchaussée était celle de **Tarbes**.

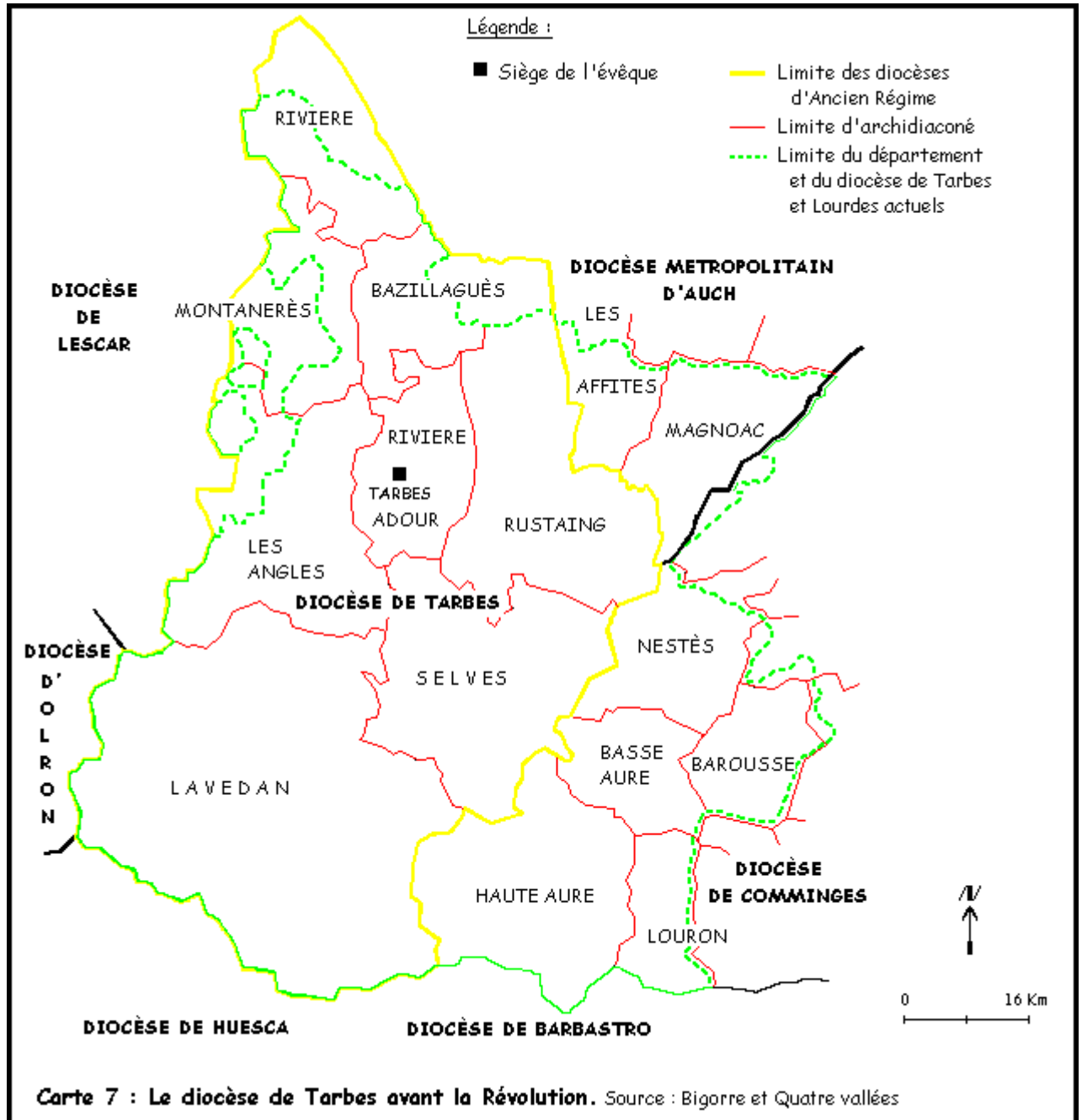
- 3 - LA GESTION DES EAUX ET FORETS

- 15 - Les 2 maîtrises particulières qui contrôlaient les pays haut-pyrénéens étaient celles de **Tarbes** et de **Saint-Gaudens**
- 16 - Les territoires montagnards éloignés de ces 2 maîtrises constituaient des **Grueries**.
- 17 - Communes échappant à une des maîtrises : **Artalens, Gaillagos, Aucun, Marsous, Arrens, Sers, Viscos...**

- 4 - L'ADMINISTRATION RELIGIEUSE

- 18 - La France était divisée en **18 provinces ecclésiastiques** et **117 évêchés** (diocèses)

- 19 - L'archevêché dont dépendait le diocèse de Tarbes avant la Révolution était la **Novempopulanie**.
- 20 - Coloriez en jaune l'ancien diocèse de Tarbes et hachurez de vert l'actuel (carte 7).
- 21 - Etes-vous d'accord avec ce qu'écrivaient MM Bois et Durier en 1885 : **Oui**.



- 5 - LE MAINTIEN DE DROITS ET COUTUMES REGIONAUX

- 22 - Dans le Nord du département actuel, on appliquait **le droit romain qui prévoyait le partage des biens entre tous les enfants, et le droit d'aînesse** dans le sud (même si l'aînée est une fille, dans le Lavedan en particulier).

BILAN

- 23 - **Non**, chaque administration gérait une circonscription particulière.
- 24 - **Non**, malgré ses efforts la dynastie capétienne n'a pu achever son œuvre unificatrice. Elle s'est heurtée aux désirs de conserver des privilèges et des coutumes particulières.
- 25 - Existait-il d'autres types de particularismes : les **langues locales** (malgré l'édit de Villers-Cotterêts, de 1539, qui imposait l'usage du français pour les actes administratifs) ou le **système des poids et mesures** qui variaient d'un lieu à l'autre....

II - COMMENT LE DEPARTEMENT S'EST-IL FORME ?

- 1 - LE DEBAT SUR LE MODE DE DECOUPAGE TERRITORIAL

- a - Sous l'Ancien Régime

- 26 - R. De Hessel envisage **10 types** de divisions territoriales
- 27 - Il faut souligner : **régions, contrées, districts, territoires, bans, cantons, tènements, carteaux, pièces et mesures.**
- 28 - La Bigorre et Tarbes appartiendraient à la **région de la Garonne.**
- 29 - La science qui peut avoir inspiré ce mode de découpage est la **géométrie**. Le recours à elle reflète bien les préoccupations rationalistes du XVIII^e siècle. Chaque carré (région) mesure, en effet, 18 lieues de côté (72 km), soit 324 lieues carrées.
- 30 - Ce mode de découpage ne se préoccupe pas de respecter **les données de la géographie** : cours d'eau, relief... **ou de l'histoire** (cultures locales, tissu économique...). Celui-ci ne fut pas appliqué.

- b - l'œuvre de la Révolution

- 31 - **Thouret** espère faire disparaître " les préjugés de l'esprit de conservation locale ", c'est à dire le désir de voir maintenir les **privilèges ou particularismes locaux**. Il s'agit d'unifier la gestion du royaume.
- 32 - **Hennequin ne conserve pas l'idée d'un découpage géométrique**
- 33 - Il respecte davantage le **passé et la géographie.**
- 34 - **B. Barère critique le projet de Thouret**
- 35 - Il le rejette car il **rompt les relations économiques, ne tient pas compte de la répartition des hommes sur le territoire, des complémentarités des terroirs exploitées** depuis longtemps. Il lui reproche donc de créer des inégalités et des injustices.

On s'achemine, par conséquent, vers un projet qui tient davantage compte du relief, de l'histoire, des cultures locales.

- 36 - Les noms des départements font référence à la géographie : noms de fleuves, rivières, montagnes, direction géographique.
- 37 - Leurs numéros sont (provisoirement) fixés **de l'ouest vers l'est et du nord vers le sud. C'est le sens de la lecture.**
- 38 - **Le vœu exprimé par les Français dans les Cahiers de doléances a été entendu** : le découpage administratif est plus simple, moderne et les chefs-lieux occupent une position généralement centrale : on peut gagner à cheval ces derniers et revenir chez soi en une journée.

- 2 - LA CREATION DES HAUTES-PYRENEES.

- a - Le problème haut-pyrénéen

- 39 - Les 2 menaces qui risquent d'empêcher la création d'un département à partir de la Bigorre sont :
 - la **trop petite superficie de cette province** qui ne mesure que 144 lieues carrées au lieu des 380 prévues comme superficie moyenne.
 - Le **rattachement de la Bigorre au Béarn** que réclament les Béarnais pour former le département des Basses-Pyrénées.

- b - la formation du département.

- 40 - **Le 15 janvier 1790 l'Assemblée a réuni la Bigorre et les Quatre Vallées. Les 16 et 26 février 1790, elle leur ajoute une partie de l'Armagnac, du Nébouzan, du Comminges, du Rivière-Verdun et de l'Astarac.**

BILAN

- 41 - **B. Barère peut être considéré comme le père du département.**
- 43 - Ce département comporte des " **enclaves** " à l'ouest, dans le département des Basses-Pyrénées.

- c - Qui est B. Barère de Vieuzac ?

- 44 - Ses dates de naissance et de décès sont : **1755 et 1841.**
- 45 - Son " **métier** " : **avocat au Parlement de Toulouse.**
- 46 - Il exerça des fonctions politiques d'importance nationale **entre 1789 et juillet 1794**
- 47 - **Il fut écarté du pouvoir le 27 juillet 1794 (9 thermidor an II) car il y eut une conjuration qui renversa la dictature jacobine de Robespierre et de ses amis pour installer un pouvoir modéré ; c'est ce que l'on appelle la " réaction thermidorienne ".**

DOCUMENTS FACILES A CONSULTER

- 1 - Sources :

- Adresse à l'Assemblée nationale par les administrateurs composant le Conseil Général du Département des Hautes-Pyrénées, Toulouse, sd, 40 p. ADHP, 8° BR 357.
- Barère de Vieuzac, Notice sur l'établissement du département des Hautes-Pyrénées en 1789 et 1790, Tarbes, 1834, 47 p. ADHP, 16 BR 25.

- 2 - Les documents qui sont proposés plus haut ont été extraits des ouvrages suivants :

- Bouche (G.), *Notre département, les Hautes-Pyrénées*, CDDP, 1974, 49 p.
- Crabot (Ch.) et Longué (J.), *Passeport pour la Bigorre*, Editions Marrimpouey Jeune, Pau, 1973, 247 p.
- Conseil Général des Hautes-Pyrénées, *Allez Hautes-Pyrénées*, n° 6 du Bulletin trimestriel gratuit, Spécial 200^e anniversaire de la création des départements, été 1990, 48 p.
- Le Nail (J.F.) et Soulet (J.F.), (sous la direction de), *Bigorre et Quatre Vallées*, Pau, SNERD, 1981, 874 p.

- 3 - On trouvera des renseignements complémentaires dans :

- Bordes (M.), *Histoire de la Gascogne*, Roanne, 1977. ADHP, 0 573.
- Bois (M.) et Durier (C.), *Les Hautes-Pyrénées, étude historique et géographique du département*, Tarbes, Cazaux libraire-éditeur, 1885, 218 p ; réédition 1990 par les Editions de la Tour Gile.
- Henry (Simone), " Comminges et Couserans, département mort-né ", *Revue de Comminges*, 1991, pp 215-17. ADHP, 3 JB 15.
- Ricaud (L.), *La Bigorre et les Hautes-Pyrénées pendant la Révolution*, Paris-Tarbes, 1894, in 8°, 302 p.
- Ricaud (L.), *Un régime qui commence*, Tarbes, 1911, in 8°, 217 p
- Soulet (J.F.), *Les premiers préfets des Hautes-Pyrénées (1800-1814)*, Sociétés des Etudes Robespierristes, Paris, 1965, 251 p. Cet ouvrage offre une excellente bibliographie sur la période.

- 4 - Ouvrages plus généraux :

- Jenn (Fr.), dir, *La création des départements, 1789-90. Réforme administrative ou Révolution* (exposition), Versailles, 1989, 164 p. ADHP, 4° 253.
- Norman (D.), dir, Ozouf-Marignier, *Atlas de la Révolution française*, Paris, 1989, 2 vol, 107-127 p, ill, cartes dépl. ADHP, 4° 415/4.
- Ozouf-Marignier, *La formation des départements. La représentation du territoire à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, 1989, 265 p. ADHP, 8° 1278.
- Quellec (A.), *Le département. Siècles d'affirmation*, Rennes, 1989, 315 p. ADHP, 8° 1349.